



DÉLIBÉRATION

OBJET : CRÉATION DE POSTE - TABLEAU DES EFFECTIFS JUN 2023.

L'an deux mille vingt-trois, **le 27 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **20/06/2023**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI**

Absents ayant donné procuration : **Gabriel SCHANG à Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO à Jean-Robert DAGORN, Nathalie CRESPIY à Jean-Noël BISACCIA, Audrey CICCARIELLO à Patrick PIN.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2023-032

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs de la commune du 8 février 2022 ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 30 septembre 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion de la Commune ;

Vu l'arrêté municipal n° 2021 -174 portant sur les lignes directrices de gestion de la Commune de Belcodène ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, des promotions internes, des recrutements et de procéder à l'épuration des emplois en surnombre du fait des changements de grade des agents ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois pour le recrutement d'un Policier Municipal ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CRÉE à compter 1^{er} juillet 2023 :

- 1 poste de Gardien-Brigadier, à temps complet

APPROUVE le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 « charges de personnel » au budget 2023 et suivants.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 27 juin 2023.**

**Le Maire,
Patrick PIN**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**Arrêté au 27-06-2023****Annexé à la délibération n°2023-032 du 27/06/2023**

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Attaché	A	2	2
Rédacteur Principal de 1 ^e Classe	B	1	0
Rédacteur	B	1	1
Adjoint administratif Principal de 1 ^e classe	C	2	2
Adjoint administratif	C	1	0
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	0
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
Agent de maîtrise	C	1	1
Adjoint technique principal 1 ^e classe	C	2	2
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	6	5
Adjoint technique	C	4 Dont 1 non complet	2
ATSEM principal de 1 ^e classe	C	2	2
Assistant de conservation	B	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
Gardien-Brigadier	C	1	0
Brigadier-chef principal	C	1	0
Chef de Service de Police Municipale	B	1	0
TOTAL EFFECTIFS		29	20